

**EMISSION D'OBLIGATIONS DU TRESOR PAR ADJUDICATION**  
**« ETAT TOGOLAIS 6,5% 2016-2023 »**



**NOTE D'INFORMATION**

**Taux d'intérêt** : 6,5% net d'impôt

**Durée** : 7 ans

**Valeur nominale unitaire** : 10.000 FCFA

**Prix d'émission** : multiples

**Montant** : 30 000 millions de FCFA

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANPGF	: Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement
APG	: Accord Politique Global
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CFA	: Communauté Financière Africaine
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRT	: Caisse de Retraite du Togo
CDDI	: Commissariat des Douanes et des Droits Indirects
CI	: Commissariat des Impôts
DC/BR	: Dépositaire Central/ Banque de Règlement
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTI	: Droits et Taxes à l'Importation
FEC	: Facilité Elargie du Crédit
FMI	: Fonds Monétaire International
IDH	: Indice de Développement Humain
MEFPD	: Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement
OTR	: Office Togolais des Recettes
PAL	: Port Autonome de Lomé
PAP	: Programme d'Actions Prioritaires
PIB	: Produit Intérieur Brut
PISB	: Production Imputée de Services Bancaires
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	: Pays Pauvres Très Endettés
SIG	: Société de Gestion et d'Intermédiation

## Liste des Tableaux

Tableau n°1 : Caractéristiques de l'émission  
Tableau n°2 : Tableau d'amortissement (en FCFA)

### SOMMAIRE

	<b>Pages</b>
<b>I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION</b>	<b>4</b>
1.1- Cadre de l'opération	4
1.2- Objet de l'opération	5
1.3- Caractéristiques de l'émission	6
1.4- Mécanisme de l'adjudication à prix multiples	7
1.5- Service financier de l'emprunt	7
<b>II. PRESENTATION DE L'EMETTEUR</b>	<b>8</b>
2.1- Généralités sur le Togo	8
2.2- Évolution de la situation économique et financière du Togo	9
2.3- Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo	21
2.4- Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement	23
<b>ANNEXE</b>	<b>32</b>
Liste des Directions Nationales de la BCEAO	33

## I- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

### 1.1- Cadre de l'opération

En 2015, l'**environnement économique international** est caractérisé par une croissance modérée de l'activité économique dans les pays avancés, notamment dans la Zone euro, au Japon et aux Etats-Unis, et par le fléchissement de la croissance dans les pays émergents et les pays en développement.

L'accélération progressive de la croissance économique dans les pays avancés est liée aux conditions financières accommodantes résultant de la politique monétaire expansionniste adoptée par la Banque centrale européenne, d'une politique budgétaire maîtrisée dans la Zone euro, de la baisse des prix du pétrole brut, du regain de confiance des consommateurs et de l'amélioration de la situation de l'emploi.

Le ralentissement prolongé de la croissance dans les pays émergents est imputable à la baisse des prix des produits de base, au durcissement des conditions de financement extérieur et à l'ajustement de l'économie chinoise.

La croissance de l'économie mondiale est estimée à 3,1% en 2015, soit une perte de 0,2 point par rapport aux prévisions révisées de juillet 2015, contre 3,4% en 2014. Les perspectives de l'économie mondiale continuent d'être influencées par trois importantes transitions, à savoir : (i) le ralentissement progressif de l'activité économique en Chine et le rééquilibrage de son économie, (ii) la baisse des prix de l'énergie et d'autres produits de base, et (iii) le durcissement progressif de la politique monétaire aux États-Unis dans le contexte d'une reprise résiliente, tandis que les banques centrales de plusieurs autres grands pays avancés continuent d'assouplir leur politique monétaire. La croissance mondiale devrait atteindre 3,4 % en 2016.

La conjoncture en Afrique subsaharienne devrait suivre la même tendance, la croissance passant de 3,5% en 2015 à 4,0% en 2016 puis à 4,7% en 2017, en liaison notamment avec la baisse des prix des produits de base.

**Au Togo**, l'année 2015 a été marquée par une baisse de la production agricole vivrière, du coton graine et du ciment et par un accroissement de la production de clinker et de phosphate. L'activité commerciale a enregistré une progression, de même que le transport, impulsé par le Port autonome de Lomé (PAL) dont l'activité est en hausse. Le secteur secondaire a enregistré une hausse grâce à la bonne tenue des industries extractives, de l'industrie manufacturière et des bâtiments et travaux publics (BTP) qui se sont bien comportés également. D'autres indicateurs de l'économie en 2015 ont connu une évolution contrastée, notamment la consommation d'énergie électrique est en hausse alors que la consommation de produits pétroliers a régressé.

Au titre des finances publiques, les recettes totales de l'Etat sont de 570,1 milliards de FCFA, en progression de 12,8%, et les dépenses totales se situent à 785,4 milliards de

FCFA, en hausse de 25,4% en 2015 par rapport à 2014, représentant respectivement 23,6% du PIB et 32,5% du PIB, contre 22,8% et 28,3% en 2014.

Sur le plan monétaire, les crédits à l'économie et la masse monétaire à fin décembre 2015 progressent respectivement de 16,2% et 20,2% par rapport à la même période de l'année précédente.

S'agissant des échanges extérieurs, le solde des transactions courantes de la balance des paiements serait déficitaire de 150,5 milliards de FCFA en 2015 contre un solde de -226,4 milliards de FCFA en 2014, représentant respectivement l'équivalent de -6,2% et -10,2% du PIB.

Le taux d'endettement a progressé, passant de 52,6% en 2014 à 57,4% en 2015, l'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure représentant respectivement l'équivalent de 25,1% et 32,3% en 2015 contre 21,2% et 31,4% en 2014.

Au total, le PIB réel enregistre une hausse de 5,4% en 2015 contre 5,9% en 2014. Cette croissance est portée du côté de l'offre par les secteurs secondaire et tertiaire.

Le présent rapport fait une analyse de la situation économique et financière à travers l'évolution des comptes macroéconomiques au titre de l'année 2015 et les prévisions pour 2016.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

## **1.2 Objet de l'opération**

La présente émission d'obligations du Trésor est envisagée pour le financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières. Elle est la troisième émission d'obligations de l'année 2016.

### 1.3 Caractéristiques de l'émission

**Tableau 1 : Caractéristiques de l'émission**

<b>Emetteur</b>	: Etat togolais
<b>Dénomination</b>	: « Etat du Togo 6,5% 2016-2023 »
<b>Nature de l'opération</b>	: Emission d'obligations par voie d'adjudication
<b>Objet de l'opération</b>	: Financement des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures routières
<b>Valeur nominale</b>	: 10 000 F CFA
<b>Prix d'émission</b>	: Multiples
<b>Nombre de titres émis</b>	: 3 000 000 obligations
<b>Nature des titres</b>	: Titres dématérialisés, inscrits dans les livres de la BCEAO
<b>Durée de l'emprunt</b>	7 ans y compris 3 ans de différé
<b>Jouissance des titres</b>	: 15 juillet 2016
<b>Taux d'intérêt</b>	: 6,5% l'an
<b>Paiement des intérêts</b>	: Les intérêts seront payés annuellement à partir de la première date anniversaire de la jouissance des titres
<b>Remboursement du capital</b>	: Le remboursement du capital se fera en quatre (04) tranches annuelles avec trois (03) ans de différé
<b>Liquidité</b>	: Les Obligations du Trésor sont admissibles au refinancement de la Banque Centrale et sont négociables sur le marché secondaire conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.
<b>Date d'adjudication</b>	: 14 juillet 2016
<b>Date de maturité</b>	: 15 juillet 2023
<b>Période de souscription</b>	: La période de souscription est prévue le 14 juillet 2016 à 10 h 30 mn TU.

**Tableau 2 : Tableau d'amortissement des obligations (en FCFA)**

Dates d'échéances	Début	Intérêts	Principal	Annuités	Fin période
15/07/2017	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
15/07/2018	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
15/07/2019	30 000 000 000	1 950 000 000	0	1 950 000 000	30 000 000 000
15/07/2020	30 000 000 000	1 950 000 000	7 500 000 000	9 450 000 000	22 500 000 000
15/07/2021	22 500 000 000	1 462 500 000	7 500 000 000	8 962 500 000	15 000 000 000
15/07/2022	15 000 000 000	975 000 000	7 500 000 000	8 475 000 000	7 500 000 000
15/07/2023	7 500 000 000	487 500 000	7 500 000 000	7 987 500 000	-
<b>TOTAL</b>		<b>10 725 000 000</b>	<b>30 000 000 000</b>	<b>40 725 000 000</b>	

#### **1.4 Mécanisme de l'adjudication à prix multiples**

##### **Description du principe**

L'adjudication à prix multiples ou à prix demandés est un appel d'offres à sens unique. Elle s'adresse soit aux offreurs de ressources, soit aux demandeurs de ressources. S'agissant de l'adjudication d'obligations du Trésor c'est un appel d'offres qui s'adresse aux offreurs de ressources.

Les soumissions (offres de montants) sont assorties de propositions de prix. Les soumissions sont retenues dans l'ordre décroissant des prix et rémunérées aux prix proposés par les différents soumissionnaires.

Ce mécanisme, reposant principalement sur la procédure des enchères, permet une expression des forces du marché.

#### **1.5 Service financier de l'emprunt**

Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations à chaque date d'échéance du capital seront assurés par la BCEAO à tous les établissements conservateurs des obligations.

## II- PRESENTATION DE L'EMETTEUR

### 2.1 Généralités sur le Togo

Située dans la partie occidentale du continent africain, entre d'une part, la 6<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> degré de latitude Nord et d'autre part entre le méridien 0 et 1,6 degré de longitude Est, la République Togolaise s'étend sur une superficie de 56.600 km<sup>2</sup>. Sa longueur est de 600 km à vol d'oiseau et sa largeur varie entre 50 et 150 km.

Le Togo est limité au Nord par le Burkina Faso, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Est par le Bénin et à l'Ouest par le Ghana. Le pays est découpé en 5 grandes régions administratives qui se présentent comme suit avec leurs chefs-lieux respectifs :

- Région Maritime : Tsévié
- Région des Plateaux : Atakpamé
- Région Centrale : Sokodé
- Région de la Kara : Kara
- Région des Savanes : Dapaong

En dehors d'une longue chaîne de montagne (chaîne de l'Atakora) qui s'étend du centre (le long de la frontière du Ghana) au Nord (le long de la frontière du Bénin), le relief est peu escarpé et représente un obstacle topographique mineur au développement du transport.

En raison de son allongement en latitude, le Togo connaît deux régimes climatiques : un climat de type équatorial au sud et un climat de type tropical au Nord.

La majeure partie des sols du pays (59%) est ferrugineuse. Le Togo est arrosé par d'importants cours d'eau permanents liés à de grands bassins. Ces cours d'eau ont généralement un régime régulier et modeste de part leur débit et leur longueur.

La population togolaise est estimée en 2011 à 6.191.155 habitants<sup>1</sup> pour un taux annuel de croissance de l'ordre de 2,8%. Environ 60% de cette population se concentrent dans la zone sud (régions Maritime et des Plateaux) sur un peu plus de 40% de la superficie du pays.

La densité moyenne estimée est de l'ordre de 109 hbts/km<sup>2</sup> en 2011 avec une forte concentration dans les zones agricoles, du fait de la recherche de nouvelles terres cultivables et dans les grandes villes.

---

<sup>1</sup> Résultats définitifs RGPH 2010-DGSCN

## **2.2 Évolution de la situation économique et financière du Togo**

### **2.2.1 Année 2014**

#### **2.2.1.1 Le Secteur réel**

L'activité économique a été marquée en 2014 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme National d'investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB fixe le taux de croissance réel à 5,9% en 2014 contre 5,4% en 2013. Cette croissance est tirée essentiellement par le secteur primaire et tertiaire. La contre performance du secteur secondaire s'explique par les difficultés que connaissent les industries extractives.

##### **a. Secteur primaire**

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire en 2014 est en hausse de 13,5% contre une stabilité en 2013. Sa contribution à la croissance est 3,8% contre une contribution nulle en 2013. Cette bonne performance est liée à l'augmentation de la production agricole dont la VA s'est accrue de 21,0%.

La production vivrière progresse de 20,8% par rapport à 2013 et s'établit à 5.356,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en hausse en 2014 à l'exception du mil et du sorgho et de l'arachide qui sont en recul respectivement de 5,0% et 5,9%. Les performances réalisées dans la production vivrière résultent de l'effet combiné des bonnes conditions agro-climatiques et des mesures prises par le Gouvernement afin de garantir la réussite de la campagne agricole notamment l'exécution de plusieurs projets d'appui au développement du secteur primaire à travers le PNIASA.

La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est également orientée à la hausse en passant de 156,3 milliers de tonnes en 2013 à 189,9 milliers de tonnes en 2014. Leur VA est en progression de 21,5% contre une croissance nulle en 2013. Cette performance des cultures de rente est portée principalement par la production du coton en hausse de 28,5% et celle du café en hausse de 92,5%.

##### **b. Secteur secondaire**

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 1,3% en 2014. Sa contribution à la croissance est de +0,3%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,9% des « BTP », de +0,1% de « l'Electricité, Eau et Gaz » atténuée par la contre performance des industries extractives et manufacturières dont les contributions sont estimées respectivement à -0,1% et à -0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un recul de 2,6% de la valeur ajoutée contre une hausse de 6,6% en 2013. La VA du clinker est en baisse de 9,5% contre une régression de 19,0% en 2013, tout comme celle du phosphate en recul de 10,0% contre

une hausse de 13,5% en 2013.

La VA des industries manufacturières est en baisse de 6,5%. La VA du chapitre « Electricité, Eau et Gaz » progresse de 2,5% contre 3,8% en 2013. La VA des « BTP » a connu une progression de 16,5% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base.

### **c. Secteur tertiaire**

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 1,0%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+0,6%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+1,2%), "Banques, Assurances" (+6,9%) et "Autres services marchands" (+0,0%). Sa contribution à la croissance du PIB est de (+0,3%) en 2014.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 1,9% contre 9,9% en 2013.

Le PIB nominal en 2014 est de 2.262,3 milliards de FCFA en 2014, en augmentation de 9,6% par rapport à 2013. L'indice du déflateur du PIB est en régression de 3,5% par rapport à 2013. Le PIB nominal par habitant passe de 306.642,7 FCFA en 2013 à 326.689,6 FCFA en 2014.

### **2.2.1.2 Finances publiques**

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2014 comparées à celles de 2013 présentent les évolutions suivantes :

- une progression de 5,6% des recettes totales et dons ;
- une hausse de 2,0% des dépenses totales et prêts nets ;
- un accroissement de 17,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse de -100,2 milliards de FCFA contre -106,7 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### **a. Recettes de l'Etat et dons**

Au titre de l'année 2014, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 551,2 milliards de FCFA, et sont en hausse de 5,6% par rapport au neuf premiers mois de 2013.

Les recettes fiscales sont en hausse de 13,6% et s'établissent à 458,2 milliards de FCFA. Cette augmentation est impulsée par les "**impôts sur les revenus et bénéfices**" (22,6%) et les "**Taxes sur les biens et services**" (30,1%) qui se chiffrent respectivement à 109,6 milliards de FCFA et 222,2 milliards de FCFA. Par contre, les "**impôts pour le commerce extérieur**" sont en régression de 12,9%. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), une composante des "**taxes sur les biens et services**" augmente de 35,7% et s'établit à 196,3 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 212,0 milliards de FCFA, en augmentation de 23,9% par rapport à fin décembre 2013 et représentent 111,6% des prévisions annuelles.

Cette performance au niveau des impôts indirects s'explique entre autres par :

- le renforcement des services de recouvrement ;
- la bonne coordination entre les services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Les contributions indirectes liquidées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) sont en hausse de 5,9% par rapport à fin décembre 2013 et se chiffrent à 246,2 milliards de FCFA. Elles représentent 108,6% des prévisions annuelles.

Cette performance du Commissariat des Douanes et Droits Indirects s'explique entre autre par :

- la mise en place effective des organes de l'Office Togolais des Recettes et les compensations effectuées entre l'Etat togolais et la société Togo télécom;
- le renforcement des services de recouvrement ;
- la coordination entre services d'assiettes et ceux des recouvrements ;
- la vulgarisation des lois de finances ;
- les efforts accrus de sensibilisation.

Au titre de l'année 2014, les recettes non fiscales s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA contre 46,1 milliards de FCFA douze mois plus tôt.

A fin décembre 2014, les dons mobilisés s'élèvent à 45,8 milliards de FCFA contre 73,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

#### **b. Dépenses et prêts nets**

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2014 s'élèvent à 626,4 milliards de FCFA, en progression de 2,0% par rapport à fin décembre 2013.

Les dépenses courantes s'établissent à 418,8 milliards de FCFA, en baisse de 4,1% par rapport à fin septembre 2013. Cette évolution s'explique par la régression de 18,5% des "transferts et subventions" qui s'établissent à 79,8 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 28,3 milliards de FCFA contre 22,5 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Les dépenses d'investissement à fin décembre 2014 s'établissent à 207,3 milliards de FCFA, en augmentation de 17,0% par rapport à la même période de l'année précédente.

Cet accroissement résulte de l'effet combiné de la progression des dépenses en capital financées sur ressources internes de 68,9% et de la baisse de 10,7% des dépenses en capital financées sur ressources externes.

### **c. Soldes et financement**

Le "**solde global hors dons base ordonnancements**" et le "**solde global base caisse**" (dons inclus) sont respectivement de -121,0 milliards de FCFA et -100,3 milliards de FCFA en 2014 contre respectivement -164,0 milliards de FCFA et -106,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013.

Le financement intérieur et le financement extérieur sont évalués respectivement à 59,0 milliards de FCFA et 95,2 milliards de FCFA contre respectivement 103,4 milliards de FCFA et 107,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### **2.2.1.3 Estimations de la balance des paiements 2014**

La balance des paiements du Togo enregistrerait en 2014, un solde déficitaire de 77,0 milliards de FCFA résultant d'un déficit courant de 275,2 milliards de FCFA, d'un excédent du compte de capital de 156,0 milliards de FCFA et d'un passif de 42,3 milliards de FCFA du compte financier.

#### **a. Balance courante**

**Le déficit courant** s'améliorerait de 5,5 milliards de FCFA par rapport à l'année 2013, en raison notamment de l'amélioration des soldes des services et des revenus.

La détérioration de 8,1 milliards de FCFA du solde déficitaire des biens résulterait de l'effet conjugué de la hausse de 20,4 milliards de FCFA des importations et de 12,3 milliards de FCFA des exportations.

**La balance des services** s'améliorerait de 1,0 milliards de FCFA.

**L'excédent des revenus primaires** s'améliorerait en s'établissant à 21,0 milliards de FCFA en 2014 contre 12,5 milliards de FCFA en 2013.

**Le solde excédentaire des revenus secondaires** s'établirait à 133,7 milliards de FCFA en 2014 en amélioration de 4,1 milliards de FCFA par rapport au niveau de 2013.

#### **b. Compte de capital et d'opérations financières**

Le **solde du compte de capital** serait de 156,0 milliards de FCFA en 2014 contre 155,6 milliards de FCFA en 2013.

Le **solde du compte financier** s'améliorerait de 122,0 milliards de FCFA pour s'établir à -42,3 milliards de FCFA en 2014.

#### **2.2.1.4 Secteur monétaire**

La situation monétaire à fin septembre 2014 comparée à celle de fin décembre 2013 est caractérisée par une dégradation de 77,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 110,7 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 97,9 milliards de FCFA.

##### **a. Avoirs extérieurs nets**

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à la fin décembre de 2014, sont ressortis à 238,3 milliards de FCFA contre 315,4 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une baisse de 24,4%. Ce recul est attribuable aux positions extérieures nettes de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et des banques de dépôts qui ont régressé respectivement de 64,1 milliards de FCFA et de 12,9 milliards de FCFA.

Le repli de 65,2% des AEN de BCEAO résulte de la progression des engagements extérieurs de 102,2 milliards de FCFA, notamment les engagements de la BCEAO vis-à-vis des institutions financières sous-régionales et internationales, que n'a pu compenser la hausse de 38,0 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+30,0 milliards de FCFA)

La baisse de 5,9% de la position extérieure nette des banques de dépôts résulte de la hausse des avoirs extérieurs bruts (19,6 milliards de FCFA moins importante que celle des engagements extérieurs (32,5 milliards de FCFA).

##### **b. Position nette du gouvernement**

En passant de 77,03 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 124,4 milliards de FCFA à la fin de l'année 2014, la PNG s'est dégradée de 33,9%.

#### **2.2.1.5 Dette publique**

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 914,1 milliards de FCFA à fin décembre 2013 à 1.037,8 milliards de FCFA à fin décembre 2014 enregistrant une hausse de 123,7 milliards de FCFA, soit une augmentation de 13,5%.

A fin décembre de 2014, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 470,5 milliards de FCFA représentant 45,3% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale a progressé de 113,1 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2013, soit une augmentation de 31,6%. Cette hausse s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et la fluctuation des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2014, s'élève à 567,3 milliards de FCFA contre 556,7 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une hausse de 1,9%. Cette hausse est due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette sociale et du

passif de l'Etat (FER, OTP, IFG, SOTOCO), du paiement des allocations DTS et du remboursement et émission des emprunts obligataires.

### **2.2.1.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA**

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence à fin décembre 2014 se présente comme suit :

#### **a. Critères de premier rang**

- **Solde budgétaire de base équilibré**

Le solde budgétaire de base rapporté au PIB devrait être supérieur ou égale à -3,% en 2014.

- **Taux d'inflation annuel moyen (norme :  $\leq 3\%$ )**

Le taux d'inflation annuel moyen devrait être maintenu à 3% au maximum pour l'année.

- **Ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal (norme  $\leq 70\%$ )**

Ce ratio ne devrait pas excéder 70% au cours de l'année.

Le respect des critères de premier rang permet de passer à la phase de stabilité.

#### **b. Critères de second rang**

- **Taux de pression fiscale : (norme :  $\geq 17\%$ )**

Le taux de pression fiscale pour l'année 2014 devrait être supérieur ou égale à 20% contre 19,5% en 2013. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2014.

- **Masse salariale / recettes fiscales (norme  $\leq 35\%$ )**

Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales ne devrait pas excéder 35% pour l'année contre 32,4% en 2013.

Au total, le Togo a respecté deux critères de premier rang en 2014 : le critère de taux d'inflation, le critère de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB. Le critère clé, " Solde budgétaire dons compris rapporté au PIB " n'a pas été respecté en raison notamment de l'augmentation des dépenses de base plus forte que celle des recettes.

## **2.2.2. Année 2015**

L'activité économique a été marquée en 2015 par la poursuite de l'exécution des projets d'appui au secteur agricole à travers le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) et la mise en œuvre de la politique des grands travaux de renforcement des infrastructures économiques. Les nouvelles estimations du PIB<sup>2</sup> fixent le taux de croissance réel à 5,4% en 2015 contre 5,9% en 2014. Cette croissance est portée du côté de l'offre par les secteurs secondaire et tertiaire. Le secteur primaire a enregistré des contre-performances imputables à la mauvaise pluviosité enregistrée au cours du premier semestre 2015 qui a eu un impact négatif sur la production agricole, principalement celle des cultures vivrières et du coton.

Le taux d'investissement se situe à 25,9% en 2015 contre 23,1% en 2014, en liaison avec le maintien des efforts du Gouvernement dans le financement des infrastructures.

Le PIB nominal est de 2.417,7 milliards de FCFA en 2015, en augmentation de 9,1% par rapport à 2014. L'indice du déflateur du PIB est en progression de 3,5% par rapport à 2014. Le PIB nominal par habitant passe de 320.058,1 FCFA en 2014 à 339.486,6 FCFA en 2015.

### **2.2.2.1 Le Secteur réel**

#### **a. Le secteur primaire :**

La valeur ajoutée (VA) du secteur primaire est en baisse de 1,0% contre une hausse de 14,3% en 2014. Sa contribution à la croissance est de -0,3% contre 4,1% en 2014. Cette contre-performance est liée à la baisse enregistrée au niveau de la production agricole dont la VA régresse de 7,2%. La production vivrière régresse de 6,5% par rapport à 2014 et s'établit à 5.008,8 milliers de tonnes. Toutes les cultures sont en baisse en 2015 à l'exception du haricot et de l'arachide qui sont en hausse respectivement de 5,9% et 0,6%. Les contre-performances réalisées dans la production vivrière et dans la production du coton résultent de la mauvaise pluviosité enregistrée au cours du premier semestre 2015.

La production des cultures d'exportation, notamment celle du coton, s'est orientée à la baisse en passant de 199,5 milliers de tonnes en 2014 à 180,0 milliers de tonnes en 2015. Leur valeur ajoutée est en régression de 9,8% contre une croissance de 27,6% en 2014. Ce recul des cultures de rente est porté principalement par la production du coton en baisse de 29,8%.

#### **b. Le secteur secondaire :**

La VA du secteur secondaire enregistre une hausse de 10,3% en 2015. Sa contribution à la croissance est de +2,1%, en liaison avec une contribution à la croissance de +0,8% des "BTP" et les performances enregistrées dans les industries manufacturières et extractives dont les contributions sont estimées respectivement à 0,7% et 0,6%.

Au niveau des industries extractives, il est noté un accroissement de 18,5% de la valeur

---

<sup>2</sup> Comité PIB – avril 2016

ajoutée contre une baisse de 3,0% en 2014. La VA du clinker est en hausse de 80,5% après une régression de 9,9% en 2014, en liaison avec l'entrée en activité de SCANTOGO. En 2015, la VA du phosphate a progressé de 0,1% après une baisse de 10,4% en 2014.

La VA des industries manufacturières est en hausse de 8,4%. La VA du chapitre "Electricité, Eau et Gaz" progresse de 0,3% contre 2,0% en 2014. La VA des "BTP" a connu une progression de 12,9% soutenue par la poursuite des travaux de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de base

### **c- Le secteur tertiaire :**

La VA du secteur tertiaire marchand est en hausse de 3,9%. Les différentes composantes ont évolué comme suit : "Commerce" (+3,5%), "Transports, Entrepôts et Communications" (+8,9%), "Banques, Assurances" (+2,1%) et "Autres services marchands" (+1,6%). Sa contribution à la croissance du PIB est de +1,2% en 2015.

La VA des branches non marchandes est en hausse de 2,2% contre 1,9% en 2014.

Le PIB nominal est de 2.417,7 milliards de FCFA en 2015, en augmentation de 9,1% par rapport à 2014. L'indice du déflateur du PIB est en progression de 3,5% par rapport à 2014. Le PIB nominal par habitant passe de 320.058,1 FCFA en 2014 à 339.486,6 FCFA en 2015.

### **2.2.2.2 Finances publiques**

Les opérations financières de l'Etat au titre de l'année 2015 comparées à celles de 2014 présentent les évolutions suivantes :

- une hausse de 14,0% des recettes totales et dons ;
- un accroissement de 24,6% des dépenses totales et prêts nets ;
- une progression de 34,0% des dépenses d'investissement ;
- un solde global base caisse (dons inclus) de -124,1 milliards de FCFA contre -100,2 milliards de FCFA un an plus tôt.

#### **a. Recettes et dons :**

En 2015, les recettes de l'Etat (dons inclus) ont atteint 628,2 milliards de FCFA et sont en progression de 14,0% par rapport à 2014.

Les recettes totales se chiffrent à 571,0 milliards de FCFA, en hausse de 13,0% par rapport à fin décembre 2014.

Les recettes fiscales s'élèvent à 516,3 milliards de FCFA, en augmentation de 12,7%. Cette progression est impulsée par les "taxes sur les biens et services" (+19,6%) et les "Impôts sur le commerce extérieur" (+13,0%) qui se chiffrent respectivement à 265,8 milliards de FCFA et 132,5 milliards de FCFA.

Les recouvrements fiscaux du Commissariat des impôts (CI) ont atteint 222,2 milliards de FCFA contre 212,0 milliards de FCFA en 2014 et représentent 105,9% des prévisions annuelles.

Les contributions indirectes recouvrées par le Commissariat des douanes et droits indirects (CDDI) à fin décembre 2015 se chiffrent à 294,0 milliards de FCFA, contre 246,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014. Ils représentent 108,7% des prévisions annuelles.

Les performances du CI et du CDDI s'expliquent fondamentalement par le renforcement de la lutte contre la fraude, la corruption et la contrebande, la collecte des recettes par les banques, le renforcement de l'analyse de risques, l'informatisation des services et les efforts accrus de sensibilisation.

Au terme de l'année 2015, les recettes non fiscales s'élèvent à 54,7 milliards de FCFA contre 47,2 milliards de FCFA à fin décembre 2014.

En 2015, les dons mobilisés s'élèvent à 57,2 milliards de FCFA contre 45,8 milliards de FCFA en 2014.

#### **b. Dépenses et prêts nets :**

Les dépenses totales de l'Etat enregistrées à la fin de l'année 2015 s'élèvent à 780,6 milliards de FCFA, en progression de 24,6% par rapport à 2014.

Les dépenses courantes s'établissent à 501,5 milliards de FCFA, en hausse de 19,8% par rapport à fin décembre 2014. Cette évolution s'explique par la progression de 19,7% des "salaires et traitements", et de 27,9% des "autres dépenses courantes" qui s'établissent respectivement à 171,7 milliards de FCFA et 250,0 milliards de FCFA. Les intérêts dus au titre de la dette publique se chiffrent à 45,4 milliards de FCFA contre 28,3 milliards de FCFA en 2014.

Les dépenses d'investissement en 2015 s'établissent à 277,7 milliards de FCFA, en augmentation de 34,0% par rapport à 2014. Cet accroissement est porté aussi bien par les dépenses en capital sur financement interne et externe.

#### **2.2.2.3 Dette Publique**

L'encours de la dette publique totale (intérieure et extérieure) est passé de 1.166,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 1.384,9 milliards de FCFA à fin décembre 2015 enregistrant une hausse de 18,7%.

Au terme du quatrième trimestre 2015, l'encours de la dette extérieure totale se chiffre à 604,2 milliards de FCFA représentant 43,6% du portefeuille de la dette totale. L'encours de la dette extérieure totale a progressé de 133,7 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014, soit une augmentation de 28,4%. Cette augmentation s'explique par l'effet combiné des paiements, des tirages et des fluctuations des principales devises de libellé des prêts.

L'encours de la dette intérieure, à fin décembre 2015, s'élève à 780,8 milliards de FCFA contre 696,4 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 12,1% due à l'effet combiné des remboursements des arriérés de la dette commerciale et du passif de l'Etat relatif au Fonds d'Entretien Routier (FER), du paiement des allocations DTS et du remboursement et émission des emprunts obligataires et des bons du Trésor.

Les montants acquittés au titre du principal et des intérêts se chiffrent respectivement à 65,4 milliards de FCFA et 31,2 milliards de FCFA au cours de la période sous revue.

#### **2.2.2.4 La balance commerciale**

Au terme de l'année 2015, le déficit commercial a atteint 628,7 milliards de FCFA contre 479,4 milliards de FCFA en 2014, soit une détérioration de 149,3 milliards de FCFA. Les importations ont augmenté plus vite que les exportations qui restent encore insuffisamment diversifiées.

Sur les douze mois de 2015, l'excédent commercial avec les Etats membres de l'UEMOA s'établit à 156,1 milliards de FCFA contre 123,6 milliards de FCFA un an auparavant.

La balance excédentaire avec les Etats membres de la CEDEAO est passée de 144,2 milliards de FCFA en 2014 à 151,7 milliards de FCFA en 2015.

#### **2.2.2.5 Le Secteur Monétaire**

A fin décembre 2015, l'évolution de la situation monétaire comparée à celle de fin décembre 2014 fait ressortir une amélioration de 115,0 milliards de FCFA de la position extérieure nette et un renforcement de 107,4 milliards de FCFA du crédit intérieur. En contrepartie, la masse monétaire a progressé de 221,6 milliards de FCFA.

##### **a. Avoirs extérieurs nets**

Les avoirs extérieurs nets (AEN) des institutions monétaires, à fin décembre 2015, sont ressortis à 353,9 milliards de FCFA contre 238,9 milliards de FCFA à fin décembre 2014, soit une hausse de 48,1%. Cette progression est attribuable au renforcement de la position extérieure nette de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de 119,3 milliards de FCFA, atténué par le repli de 4,3 milliards de FCFA de celle des banques de dépôt.

L'expansion des AEN de la Banque centrale est imputable à l'accroissement de 68,7 milliards de FCFA des avoirs extérieurs bruts, principalement la position créditrice en disponibilité extérieure (+75,3 milliards de FCFA), renforcé par le recul de 50,6 milliards de FCFA des engagements extérieurs, notamment la régression des dépôts des institutions sous-régionales et internationales dans les livres de l'Institut d'émission.

## **b. Crédit intérieur**

A fin décembre 2015, l'encours du crédit intérieur est estimé à 994,4 milliards de FCFA, en hausse de 12,1% par rapport à fin décembre 2014. Cette hausse est induite par la progression de 123,4 milliards de FCFA des concours au secteur privé et l'amélioration de la Position nette du gouvernement (PNG) de 16,0 milliards de FCFA.

## **c. Position nette du gouvernement**

Par rapport à fin décembre 2014, la Position Nette du Gouvernement (PNG) s'est améliorée de 16,0 milliards (-12,8%) à fin décembre 2015, sous l'effet conjugué principalement de :

- la baisse de 17,5 milliards des concours des banques à l'Etat, en rapport avec les remboursements de titres publics (bons et obligations du Trésor), émis les années précédentes, ainsi que des autres concours à l'Etat ;
- la diminution de 14,2 milliards des concours de la BCEAO à l'Etat, en relation avec les amortissements de 8,3 milliards et 5,9 milliards respectivement au titre des concours du FMI et ceux adossés aux allocations de DTS ;
- la hausse de 16,1 milliards des dépôts publics dans les banques, en rapport avec l'accroissement des dépôts des structures publiques et parapubliques ;
- la régression de 29,7 milliards des dépôts de l'Etat à la BCEAO, en liaison avec les divers remboursements et amortissements de dettes vis-à-vis des banques et du FMI.

## **d. Crédits à l'économie**

Comparés à leur niveau de fin décembre 2014, les crédits à l'économie ont progressé de 16,2% et se chiffrent à 886,0 milliards de FCFA à fin décembre 2015. Cette hausse est induite par l'augmentation des crédits à court terme et des crédits à long et moyen termes respectivement de 7,0% et 25,8% pour se fixer respectivement à 417,9 milliards de FCFA et 468,1 milliards de FCFA.

Les crédits ordinaires se sont consolidés de 123,3 milliards de FCFA, en passant de 762,5 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 885,9 milliards de FCFA un an plus tard. Cette hausse a bénéficié principalement aux entreprises intervenant dans les branches d'activités « bâtiments et travaux publics » (+52,5%), « services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels » (+28,2%), « industries manufacturières » (+20,8%) et « commerce de gros et de détail, restaurants, hôtels » (+8,9%).

Les crédits de campagne se chiffrent à 0,1 milliard de FCFA contre 0,05 milliard de FCFA à fin décembre 2014.

#### **e. Masse monétaire**

Comparativement à fin décembre 2014, la masse monétaire a enregistré une expansion de 20,2% et s'établit à 1.319,0 milliards de FCFA au terme de l'année 2015. Cette hausse se traduit principalement par l'accroissement des dépôts en banques et de la circulation fiduciaire.

En effet, les dépôts en banques ont progressé de 13,4% et s'élèvent à 1.062,2 milliards de FCFA. Cet accroissement provient des dépôts des particuliers et entreprises privées et des dépôts des organismes publics qui ont augmenté respectivement de 108,5 milliards de FCFA et 17,2 milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2014.

La circulation fiduciaire (billets et pièces hors banques) est en hausse de 64,3% et s'établit à 240,5 milliards de FCFA.

Sur la période sous revue, les dépôts en CCP se sont accrus de 11,9% en passant de 14,6 milliards de FCFA à fin décembre 2014 à 16,4 milliards de FCFA un an plus tard.

#### **2.2.2.6 Analyse des critères du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA**

Au titre de la surveillance multilatérale, la situation de la convergence au deuxième semestre 2015 se présente comme suit :

Le solde budgétaire dons compris rapporté au PIB est de -6,3% en 2015 contre -3,4% en 2014. Cette détérioration du solde s'explique par la hausse plus que proportionnelle des dépenses totales et prêts nets (+25,6%) par rapport à la hausse des recettes totales (+12,8%). Le ratio « dépenses totales et prêts nets rapportées au PIB » passe de 28,3 en 2014 à 35,2% en 2015 alors que celui des recettes totales rapportées au PIB est de 25,9% en 2015 contre 24,9% en 2014. Cette contre-performance résulte du fait que le pays s'est lancé ces dernières années dans le financement des grands travaux de développement.

La moyenne de l'IHPC sur l'année 2015 se chiffre à 116,1 contre 114,1 sur 2014, soit une progression de 1,7%. Cette augmentation est essentiellement due à la hausse des prix observée au niveau des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », « Articles d'habillement et chaussures », « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles », « Restaurants et hôtels » et « Biens et services divers » respectivement pour 5,9%, 1,0%, 1,2%, 0,9% et 1,1%.

Le taux d'endettement est de 57,4% en 2015 contre 52,6% en 2014. Cette évolution s'explique aussi bien par la hausse de la dette extérieure que par celle de la dette intérieure. L'encours de la dette extérieure et celui de la dette intérieure représentant respectivement l'équivalent de 25,1% et 32,3% en 2015 contre 21,2% et 31,4% en 2014.

Le ratio masse salariale/recettes fiscales passe de 31,3% en 2014 à 33,3% en 2015. Cette évolution s'explique par la hausse plus importante des dépenses de personnel consécutive

d'une part par le rappel de salaire accordé aux agents de la santé et d'autre part à l'intégration de certains agents contractuels.

Le taux de pression fiscale s'établit à 21,3% en 2015 contre 20,7% en 2014. Cette situation s'explique par la forte progression des recettes fiscales en 2015, soit 12,6% par rapport à une hausse modérée du PIB nominal due à la baisse des prix de produits vivriers et du phosphate.

## **2.3 Les perspectives de croissance à court et à moyen termes du Togo**

### **2.3.1 Les atouts du Togo**

#### **Les infrastructures portuaire et aéroportuaire**

Le Port Autonome de Lomé (PAL), unique port en eau profonde de l'Afrique de l'Ouest, est une porte d'entrée pour les pays sans littoral de la sous région ouest africaine avec l'augmentation de sa capacité d'accueil. Il a une capacité de traiter un trafic de plus de 7 millions de tonnes par an et dispose également d'une bonne capacité d'agrandissement. Un troisième quai est construit et a accru l'activité portuaire. Dans le cadre de la libéralisation des activités de manutention, quatre (4) licences ont été accordées à des entreprises privées.

Parallèlement, les activités au niveau de l'aéroport international Gnassingbé Eyadema sont attendues à la hausse en 2015 avec la mise en exploitation de la nouvelle aérogare dont la construction est terminée. Le secteur tertiaire resterait donc bien orienté grâce au dynamisme impulsé par les activités au niveau du PAL et du nouvel aéroport.

#### **La zone franche**

La zone franche de Lomé, créée en 1989 a accueilli des entreprises qui opèrent dans les domaines ci-après : cheveux synthétiques (3 entreprises Sud Coréennes), West African Cement (WACEM) dans la production de ciment et de clinker, transformation de produits agricoles, assemblage de motocyclettes, fabrication de produits pharmaceutiques et de prothèses dentaires, horticulture etc.

### **2.3.2 Programme de relance de l'économie :**

#### **➤ Point sur les réformes structurelles réalisées**

Dans le souci d'améliorer la gestion efficace des finances publiques et de réduire la pauvreté, les autorités togolaises ont mis en œuvre toutes les mesures dont la situation se présente comme suit :

- le DSRP Complet a été élaboré et mis en œuvre ;
- la stabilité macroéconomique est maintenue à travers l'exécution performante de la SCAPE ;
- le mécanisme pour le suivi des dépenses publiques pour la réduction de la pauvreté

sur la base d'une classification fonctionnelle a été mis en place ;

- la Cour des Comptes et l'Inspection Générale des Finances ont été mises en place et sont opérationnelles ;
- la Direction Nationale des Marchés Publics et l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ont été mises en place et sont opérationnelles. Les réformes doivent être entreprises pour consolider les marchés publics.

#### ➤ **Réformes des finances publiques à moyen terme**

Les réformes des finances publiques vont se poursuivre notamment avec l'appui de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et du Fonds Monétaire International. Le Gouvernement compte s'appuyer sur les acquis de la mise en œuvre du programme économique et financier 2008-2011 en matière d'administration des recettes, de gestion des dépenses publiques, de suivi et de comptabilité budgétaire, de contrôle interne et externe, de gestion active de la trésorerie et de la dette publique.

#### ➤ **Orthodoxie budgétaire**

Le processus d'apurement des arriérés de paiements intérieurs accumulés sur plusieurs années a avancé de manière significative et se poursuit.

Le Gouvernement a pris des mesures pour aller vers un compte unique du Trésor en réduisant le nombre de comptes.

La capacité et la qualité dans la gestion des dépenses publiques ont été renforcées. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'exécution des projets d'investissement en simplifiant et en réduisant les étapes dans la chaîne des dépenses du secteur public. Le contrôle a été renforcé et la mise en place du logiciel du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettra de réduire les délais de contrôle de 7 à 5 semaines au minimum.

En vue d'éliminer les points de contrôle redondants qui rallongent la chaîne des dépenses publiques, le Ministre de l'Economie et des finances a pris l'arrêté N°172 /MEF/SP-PRPF portant modification du circuit de la dépense le 28 juin 2010.

#### ➤ **Secteur financier**

Les Conseillers en privatisation pour la privatisation des Banques à actionnariat majoritaire étatique en l'occurrence la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), la Banque Togolaise pour le Développement (BTD), la Banque Internationale pour l'Afrique (BIA TOGO) et l'Union Togolaise de Banques (UTB) ont été recrutés et ont commencé leur mission depuis novembre 2009. Actuellement la BTD et la BIA ont été privatisées en mars 2013.

Le processus de désengagement de l'Etat des banques à capitaux publics qui est appuyé par une assistance technique soutenue par la Banque Mondiale et le FMI, tend vers le bouclage.

➤ **Besoins de financement extérieur et intérieur**

Le Gouvernement entend mener une politique d'endettement prudente à moyen terme afin de préserver la soutenabilité de la dette. Cependant, le Togo, sortant d'une longue crise sociopolitique, a besoin d'importantes ressources pour le financement de son développement durable. Aujourd'hui, il apparaît clairement que le recours exclusif aux ressources concessionnelles ne peut lui permettre d'atteindre cet objectif.

A cet effet, le Gouvernement développera un programme d'émissions régulières de titres d'Etat tout en allongeant leur maturité afin d'améliorer sa capacité à faire face à ses besoins de financement sur le marché sous-régional, d'où l'objet de cette émission.

#### **2.4 Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement<sup>3</sup>**

Le Ministère de l'Economie, des Finances et la Planification du Développement est chargé de l'orientation générale de la politique économique, financière, de planification du développement du Gouvernement, de la gestion du patrimoine de l'Etat et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers via le Secrétariat Permanent chargé des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF).

C'est dans ce cadre que d'importantes réformes ont été menées au MEFPD et qui ont permis d'assainir les finances publiques notamment en matière de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes dans toutes les régies financières.

Il comprend :

- Le Cabinet du Ministre
- Le Secrétariat Général
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction de l'Economie
- La Direction des Finances
- La Direction du Budget

---

<sup>3</sup> Les Directions Générales des Douanes et des Impôts ont été fusionnées par la Loi n°2012-016 portant création de l'Office Togolais des Recettes du 14 Décembre 2012. De plus, le Ministère est devenu : Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement par décret n° 2015- 041/PR du 28 juin 2015 portant composition du Gouvernement.

- La Direction du Contrôle Financier
- La Direction du Matériel et du Transit
- La Direction du Garage Central Administratif
- La Direction des Assurances
- La Direction des Affaires Communes
- La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit en abrégé « CAS/IMEC ».

Sont rattachées au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Planification du Développement, l'Office Togolaise des Recettes (OTR) la Loterie Nationale Togolaise (LONATO), la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTCI), l'Union Togolaise de Banques (UTB), l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement (ANPGF) et la Caisse de Retraites du Togo (CRT).

### **Le cabinet du ministre**

Le cabinet du ministre comprend un Directeur de cabinet, un attaché de cabinet, des conseillers et le secrétariat particulier.

### **Le SP- PRPF**

Le SP-PRPF a été créé par décret le 15 février 2008 pour conduire les réformes au Togo. Il a une mission horizontale travaillant avec tous les départements ministériels et toutes les institutions de l'Etat. Le Secrétariat Permanent pour le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers est chargé :

- de coordonner la mise en œuvre et le suivi des politiques de réformes et des programmes financiers, notamment ceux inscrits dans les conventions signées avec les institutions de Bretton Woods et les autres partenaires techniques et financiers;
- d'exploiter, d'analyser et de diffuser l'ensemble des données et informations nécessaires au suivi des politiques de réformes et des programmes financiers.

### **Le Secrétariat Général du MEFPD**

Le Secrétariat Général coordonne tous les services du ministère et centralise toutes les actions des directions du MEF.

### **2.4.1. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique**

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est composée du cabinet, des services centraux et des services déconcentrés. Elle a pour attributions :

- d'élaborer en rapport avec les services compétents du ministère chargé des finances les règles de la comptabilité publique, les plans comptables de l'Etat ;
- de concourir à l'élaboration de la politique budgétaire, monétaire, économique et financière de l'Etat. Elle exerce, dans le cadre général de ses attributions, toutes les actions de contrôle et de surveillance nécessaires à la sauvegarde des intérêts du Trésor Public ;
- de veiller à la régularisation des opérations pour lesquelles il a été réquisitionné par le Ministre chargé des Finances, ainsi qu'à l'approvisionnement, par des dotations budgétaires, des comptes particuliers ou spéciaux ouverts dans les livres du Trésor. Tout ceci en liaison avec le Directeur chargé du budget ;
- de négocier des termes financiers des emprunts de l'Etat ou des personnes morales de droit public ;
- de procéder au suivi administratif des marchés de l'Etat et des marchés bénéficiant du concours financier ou de la garantie de l'Etat ;
- de suivre la gestion des fonds d'emprunt ;
- de procéder au suivi de la gestion de la dette avalisée et de la dette rétrocédée ;
- de suivre la gestion de la dette intérieure ;
- de procéder au suivi de la régularité des dépenses des projets cofinancés ou entièrement financés sur ressources extérieures.

### **2.4.2 La Direction de l'Economie**

La Direction de l'Economie comprend quatre (04) divisions :

- la division des affaires économiques ;
- la division de la prévision ;
- la division des relations économiques et financières ;
- la division des services généraux et de l'information.

### **2.4.3 La Direction du Budget**

Les attributions de la Direction du Budget se regroupent en quatre (04) grandes catégories :

- préparation du budget de l'Etat et suivi de son exécution ;
- recherche d'une meilleure utilisation des moyens au niveau de la décision de la gestion ;
- étude de toutes les questions générales ou particulières et de tous les textes et projets susceptibles d'avoir une répercussion directe ou indirecte sur les finances publiques, notamment en ce qui concerne la réglementation du personnel (mesures salariales, restructuration des services), la législation sociale et politiques sectorielles (agriculture, transport, énergie, industrie en particulier) ;
- tutelle financière des collectivités locales, des établissements autonomes, des entreprises et sociétés nationales etc, étude et adoption des contributions aux budgets des organisations internationales.

Les attributions énumérées ci-dessus sont mises en œuvre au sein de la Division Budget de l'Etat, de la Division Budget des collectivités locales et des finances internationales, de la Division Etudes Budgétaires et de la Division Entreprises Nationales et organismes Autonomes

### **2.4.4 La Direction des Finances**

La Direction des Finances est organisée en cinq (5) divisions :

- la Division Administrative et des Etudes ;
- la Division Dépenses de Personnel ;
- la Division Dépenses de Matériel et dépenses diverses ;
- la Division des Recettes ;
- la Division de la Comptabilité.

### **2.4.5 La Direction du Contrôle Financier**

La Direction du Contrôle Financier est composée de trois (03) divisions que sont :

- la Division des Etudes ;
- la Division Comptabilité ;

- la Division des Services Communs.

#### **2.4.6 La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire**

La Direction du Garage Central Administratif et des Permis de Conduire est composée de trois (03) divisions :

- la Division administrative et gestion du parc ;
- la Division technique ;
- la Division des Permis de conduire.

#### **2.4.7 La Direction du Matériel et du Transit**

La Direction du matériel et du Transit est composée de trois (03) divisions.

- la Division administrative ;
- la Division Technique ;
- la Division des Transports.

#### **2.4.8 La Direction des Assurances**

Elle a en charge quatre divisions suivantes :

- la Division de la Réglementation ;
- la Division des Marchés de l'Assurance ;
- la Division de la Statistique – Enquête et Etudes ;
- la Division des Services Communs.

#### **2.4.9 La Direction des Affaires Communes**

La Direction des Affaires Communes comprend une Division. Cette Division est chargée de la gestion du Centre Administratif des services Economiques et Financiers (CASEF) appelée Division de la Gestion du CASEF.

#### **2.4.10 La Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Épargne et de Crédit en abrégé «CAS/IMEC»**

Les membres de la cellule portent le titre d'inspecteurs contrôleurs.

Elle est chargée :

- d'exercer la tutelle du Ministère de l'Économie et des Finances sur les structures mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit ;
- de contribuer à la création d'un environnement favorable à l'émergence et au développement de réseaux mutualistes et coopératives d'épargne et de crédit;
- de coordonner et d'harmoniser les actions des différents intervenants sur le terrain ;
- de concevoir et d'exécuter un programme d'information et de sensibilisation ;
- d'organiser la collecte, le traitement et la diffusion des informations statistiques concernant l'ensemble du système ;
- d'établir, dans le cadre de ses contrôles, des rapports périodiques dans lesquels elle informe le Ministre de l'Économie et des Finances des infractions à la réglementation sur les institutions afin que des sanctions soient prises.

### **2.5 - L'Office Togolaise des Recettes (OTR)**

#### **1- Le Commissariat des Impôts**

Le Commissariat des impôts est la structure de l'OTR chargée de la gestion de la fiscalité intérieure. A ce titre, il a principalement pour mission :

- ▶ Proposer des projets des lois fiscales ou de décrets pour la modification de la législation fiscale;
- ▶ Coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat des Impôts ;
- ▶ Coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat des impôts ;
- ▶ Coordonner et superviser l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des impôts ;
- ▶ S'assurer que les plans de vérification et du contrôle fiscal ont été préparés sur la base d'une analyse des risques et superviser la mise en œuvre de ces plans ;
- ▶ Coordonner et superviser l'identification, l'immatriculation des contribuables et maintenir la base des données afférentes ;

- ▶ Assurer une gestion efficace des comptes courants fiscaux des contribuables et coordonner le recouvrement des impôts et taxes sur toute l'étendue du territoire;
- ▶ Fournir des données statistiques au Commissaire Général sur les recettes fiscales sur une base mensuelle et annuelle ;
- ▶ Evaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de:
  - collecte des droits et taxes fiscales ;
  - collecte des arriérés dus à l'État ;
  - éradication des opérations frauduleuses et la corruption.

Au-delà de tout ceci, les missions phares du commissariat des Impôts sont entre autres :

- 1- Mieux servir l'utilisateur ;
2. Rechercher la matière imposable, relancer et imposer les défaillants ;
3. La gestion des déclarations ;

Il comprend les directions de conception et de production ou de services opérationnels

#### **a) Les directions de conception**

Elles sont au nombre de deux : la direction de la législation fiscale et du contentieux et la direction du contrôle fiscal.

##### **(i) - Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux (DLFC)**

La Direction de la Législation Fiscale et du Contentieux comprend

- **La Division de la législation fiscale ;**
- **La Division du contentieux.**

##### **(ii)- Direction du Contrôle Fiscal**

La Direction du contrôle fiscal comprend :

- **La Division de la programmation, de suivi et de l'analyse des risques;**
- **La Division des recoupements et des enquêtes.**

#### **b) Les Directions de production ou services opérationnels**

Elles comprennent : la direction des grandes entreprises, la direction des moyennes entreprises, la direction des impôts du golfe et la direction régionale des impôts. Les directions des grandes entreprises et des moyennes entreprises ont sous elles trois

divisions; une division gestion des déclarations, une division chargée du contrôle et une division en charge du recouvrement.

**(iii) - Direction des Grandes Entreprises (DGE)**

La Direction des Grandes Entreprises a pour mission de gérer et de contrôler l'assiette ainsi que le recouvrement des impôts dus par les grandes entreprises. Elle comprend :

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de recouvrement.**

**(iv) - Direction des Moyennes Entreprises (DME) :**

- **Division de la gestion des déclarations ;**
- **Division de la vérification des impôts ;**
- **Division de vérification des impôts des moyennes entreprises**

**(v) - Direction des Impôts du Golfe : elle est composée de :**

- **Division des Impôts du Sud-Ouest (Grand marché) ;**
- **Division des Impôts du Nord-Ouest (Casablanca) ;**
- **Division des Impôts du Sud-Est (Bè Château & Port et Baguida) ;**
- **Division des Impôts du Nord Est (Nukafu) ;**
- **Division des Impôts - Agoe (Agoè Lycée) ;**
- **Division des Impôts - Adidogome (Adidogomé).**

**(vi) Direction Régionale des Impôts : elle est subdivisée en :**

- **Division régionale des Savanes ;**
- **Division régionale de Kara ;**
- **Division régionale de Centrale ;**
- **Division régionale –Plateau ;**
- **Division régionale- Maritime.**

## **2) Le Commissariat des Douanes et Droits Indirects (CDDI)**

Il a pour mission de :

- Faire appliquer le Code des Douanes et la législation tarifaire de l'UEMOA et tenir informé le Comité de Direction sur leurs conséquences au niveau des opérations du commerce extérieur ;
- Coordonner l'élaboration et/ou la mise à jour des manuels de procédures du Commissariat ;
- Coordonner et superviser la planification stratégique et opérationnelle des activités du Commissariat, ainsi que l'élaboration des prévisions mensuelles, trimestrielles et annuelles des recettes des douanières;
- Coordonner et superviser les activités de transit douanier et s'assurer que le plan de vérification post-dédouanement est préparé et mis en œuvre sur la base d'une analyse des risques ;
- Assurer les tâches quotidiennes de gestion et d'administration des directions relevant du commissariat ;
- Veiller à ce que les Directeurs soient informés sur les questions de politique ou stratégie susceptible d'affecter leurs procédures opérationnelles normales ;
- Evaluer et améliorer les performances du Commissariat matière de:
  - collecte des droits et taxes de douanes ;
  - collecte des arriérés dus à l'État ;
  - éradication des opérations frauduleuses et pratiques malhonnêtes.
- Préparer et transmettre au Commissaire Général les rapports hebdomadaires, mensuels, trimestriels et annuels sur les recettes collectées et sur toutes les activités opérationnelles du Commissariat.

Le Bureau du Commissaire des Douanes et droits Indirects et les directions se composent comme suit :

### **1. Le Bureau**

- l'Assistant administratif ;
- la Secrétaire ;
- le service chargé des programmes, procédures et suivi.

### **2. Les directions**

- La direction des opérations douanières du Golfe ;
- La direction des opérations douanières régionales ;
- La direction des études et de la législation ;
- La direction des renseignements et lutte contre la fraude.

## **ANNEXE**

## Liste des directions nationales de la BCEAO

<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE BENIN</b></p> <p><b>Cotonou</b>, Avenue Jean-Paul II 01 BP 325 RP Téléphone : (229) 21 31 24 66 / 21 31 37 82 Télex : 5211 BCEAO COTONOU Téléfax : (229) 21 31 24 65</p>	<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE MALI</b></p> <p><b>Bamako</b>, Boulevard du 22 octobre 1946 BP 206 Téléphone : (223) 270 02 00 / 222 54 06 Télex : 2574 BCEAO BAMAKO Téléfax : (223) 222 47 86</p>
<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE BURKINA</b></p> <p><b>Ouagadougou</b>, Avenue Gamal Abdel Nasser BP 356 Téléphone : (226) 50 30 60 15/16/17 Télex : 5205 BCEAO BF Téléfax : (226) 50 31 01 22</p>	<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE NIGER</b></p> <p><b>Niamey</b>, Rue de l'Uranium BP 487 Téléphone : (227) 72 33 30 / 40 Télex : BCEAO 5218 NI Téléfax : (227) 73 47 43</p>
<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LA COTE D'IVOIRE</b></p> <p><b>Abidjan</b>, Angle Bd Botreau-Roussel, Avenue Delafosse 01 BP 1769 ABIDJAN 01 Téléphone : (225) 20 20 84 00 / 20 20 85 00 Télex : BC ABJ CI 23474 - 23761 - 23607 Téléfax : (225) 20 22 28 52 / 20 22 00 40</p>	<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE SENEGAL</b></p> <p><b>Dakar</b>, Bd du Général de Gaulle x Triangle Sud BP 3159 Téléphone : (221) 889 45 45 / 823 53 84 Télex : BCEAO SG 21839 Téléfax : (221) 823 57 57</p>
<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LA GUINEE BISSAU</b></p> <p><b>Bissau</b>, Avenue Amilcar CABRAL BP 38 Téléphone : (245) 21 55 48 / 21 41 73 Télex : 289 BCGB 1 Téléfax : (245) 20 13 05 / 20 13 21</p>	<p><b>DIRECTION NATIONALE POUR LE TOGO</b></p> <p><b>Lomé</b>, Rue Abdoulaye FADIGA BP 120 Téléphone : (228) 22 23 50 00 Télex : 5216 BCEAO TO Téléfax : (228) 22 23 50 50</p>